

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 24 mars 2021 à 20h30

Présidence	Mme C. di Stasi
Présent·es	Mmes L.-R. Pry, C. Rion-Santoru, F. Wisard MM. V. Ackermann, C. Brülhart, P.-A. Castella, F. Droz, E. Fillet, F. Fogal, T. Hunziker, V. Läderach, L. Luisoni, D. Nicole, M. Zimmermann, M. Zwahlen
Excusée	Mme F. Vermeulen

MM. G. Marti, Maire, J. Grand et N. Nussbaum, Adjoints, et M. P. Arter, Secrétaire général, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment de deux nouveaux Conseillers municipaux
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020
3. Communications du Bureau
4. Communications du Maire
5. Communications des Président·e·s de Commissions
6. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
7. Elections : un·e membre au bureau du Conseil, un·e membre à la vice-présidence de la commission « Cohésion Sociale - Solidarité - Culture – Sports », un·e membre à la vice-présidence de la commission « Solidarité Internationale »
8. Rue de Graman – Réalisation de bornes escamotables pour mise en œuvre de la limitation du trafic de transit – Vote d'une délibération
9. Plan directeur communal –Crédit d'investissement complémentaire – Vote d'une délibération
10. Assainissement – Réfection du collecteur EP du chemin de Chamoliet – Vote d'une délibération
11. Acquisition d'une tondeuse électrique – vote d'une délibération
12. Crédit budgétaire 2021 supplémentaire – vote d'une délibération
13. Projet de résolution intitulé « Pour la création de plans d'ombrage »
14. Propositions individuelles et questions

Mme DI STASI, PRESIDENTE, ouvre la séance à 20h35 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public.

En préambule, elle rappelle les consignes à respecter en lien avec le plan sanitaire des séances du Conseil municipal. Les places ont été prévues pour que les distances soient respectées. Le masque doit être conservé tout au long de la séance, exception faite de la personne qui s'exprime. En outre, la salle sera aérée à intervalles réguliers, et Mme LA PRESIDENTE demande aux personnes installées à proximité des fenêtres de bien vouloir s'acquitter de cette tâche.

Comme cela a été indiqué dans la convocation, Mme LA PRESIDENTE annonce qu'un projet de résolution a été déposé auprès du bureau du Conseil. Il nécessite que le Conseil municipal se prononce sur son traitement ce soir ou son renvoi à la prochaine séance. Cette opération doit normalement être effectuée avant d'ouvrir l'ordre du jour et nécessite un vote de la part des membres du Conseil municipal. Exceptionnellement, Mme LA PRESIDENTE propose que ce point soit traité après la prestation de serment des deux nouveaux Conseillers municipaux, ce qui leur permettra de participer au vote.

1. Prestation de serment de deux nouveaux Conseillers municipaux

Mme LA PRESIDENTE demande à MM. Fabien FOGAL et Didier NICOLE de bien vouloir se lever, de lever la main droite et de répondre « Je le jure » ou « Je le promets » au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Fabien FOGAL : « Je le promets »

M. Didier NICOLE : « Je le promets »

Mme LA PRESIDENTE prend acte des serments de MM. FOGAL et NICOLE.

1bis Vote quant au traitement du projet de résolution intitulé « Pour la création d'un plan d'ombrage »

Comme mentionné en introduction, Mme LA PRESIDENTE rappelle que le bureau a été saisi d'un projet de résolution intitulé « Pour la création de plans d'ombrage » déposé par Mme Fanny WISARD. Il appartient désormais au Conseil municipal de se déterminer sur son inscription à l'ordre du jour de la séance de ce soir ou sur son inscription à l'ordre du jour de la séance du 21 avril 2021. Avant de procéder au vote, Mme LA PRESIDENTE propose à Mme WISARD d'intervenir.

Mme WISARD précise que les membres du Conseil municipal ont toutes et tous reçu le document qui ouvre la discussion et propose un renvoi éventuel en commission.

Mme LA PRESIDENTE procède au vote.

- Le Conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention, d'inscrire cet objet au point 13 de l'ordre du jour de la séance de ce soir.

La résolution intitulée « Pour la création d'un plan d'ombrage » sera donc traitée au point 13 et le point « Propositions individuelles et questions » devient le 14^{ème} objet.

Par ailleurs, Mme LA PRESIDENTE informe que la motion de Mme VERMEULEN est reportée au 21 avril prochain. En revanche, la motion déposée par M. DROZ sera traitée dans le cadre du point « Propositions individuelles et questions ».

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020

Mme LA PRESIDENTE rappelle que lors de la séance du 9 décembre 2020, l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020 avait été reportée. Il s'agit donc ce soir d'approuver deux procès-verbaux. Seule une remarque est parvenue en mairie concernant le procès-verbal du 9 décembre 2020 et les membres du Conseil municipal trouveront à leur place une version corrigée dudit procès-verbal. Il s'agit de corriger la fin de la page 6 comme suit : « M. DROZ avait émis l'avis que de nombreux investissements concernaient la commune plutôt que la population. En sus, la commission des Finances a préavisé favorablement le budget 2021. » Aucune autre demande de correction n'étant parvenue au secrétariat, Mme LA PRESIDENTE considère qu'il est possible de passer directement au vote.

- Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020 est approuvé par 13 oui et 2 abstentions, avec remerciements à son auteur·e.

- Avec l'amendement de la page 6, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 est approuvé par 13 oui et 2 abstentions, avec remerciements à son auteur.e.

3. Communications du Bureau

- **Projet de loi 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (*Membres suppléants dans les Conseils municipaux*)**

Mme LA PRESIDENTE annonce que seule une réponse est parvenue au secrétariat concernant la consultation initiée par la commission des affaires communales régionales et internationales au sujet du projet de loi 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (*Membres suppléants dans les Conseils municipaux*). Mme LA PRESIDENTE propose que le Conseil municipal s'exprime par un vote sur ce projet de loi puis ouvre la discussion.

M. DROZ se demande si la notion de suppléance sous-entend que des personnes supplémentaires pourraient participer aux discussions, mais sans avoir le droit de vote.

M. LE MAIRE transmet quelques éléments d'information sachant que ce projet de loi a été discuté à l'ACG. Il s'avère que cette notion de « membres suppléants » existe au niveau du Grand Conseil depuis le changement de constitution. Cette pratique, qui peut se justifier dans ce cadre, découle avant tout de la demande de certains députés de groupes minoritaires qui souhaitent pouvoir être remplacés en cas d'absence afin de ne perdre aucune voix au moment d'un vote. De nombreuses communes ont déjà eu l'occasion de se prononcer sur ce projet de loi. Il ressort d'une part que ce dispositif nécessiterait de trouver suffisamment de candidats pour assumer les fonctions de Conseillères et Conseillers municipaux, ce qui n'est pas évident. D'autre part, le suivi des dossiers peut être complexe, car un député suppléant peut être présent à une séance mais ne suit pas l'ensemble du processus. Pour ces raisons, l'avis largement partagé au niveau du comité de l'ACG, auquel M. LE MAIRE s'est également rallié, est qu'il s'agit d'un dispositif possiblement judicieux au niveau du Grand Conseil mais non adapté aux communes. Probablement insatisfaite de la prise de position de l'ACG, la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil a écrit directement aux Présidentes et Présidents des Conseils municipaux, c'est pourquoi le sujet arrive à l'ordre du jour.

Mme WISARD comprend que ce dispositif puisse être compliqué à mettre en place

mais remarque que les mouvements au sein du Conseil municipal ont été nombreux durant la précédente législature. Avoir un·e suppléant·e permettrait qu'une personne connaisse les objets si elle devait d'aventure entrer en fonction, sachant que les membres du Conseil municipal sont relativement jeunes et que certains sont notamment parents et peuvent avoir des empêchements. Par ailleurs, la période actuelle est compliquée et il n'est pas exclu que des personnes tombent malades sur du long terme. La mise en place de ce dispositif permettrait donc de soutenir l'équipe qui siège.

M. NICOLE se demande si ces suppléants seraient élus lors des élections. M. LE MAIRE donne lecture d'un extrait du projet de loi : « Chaque groupe politique représenté au Conseil municipal dispose par ailleurs d'un membre suppléant par tranche de six membres élus. » Les personnes suppléantes seraient en réalité les viennent-ensuite. Cependant, celles-ci remplaceraient les Conseillères et Conseillers élu·es au coup par coup et ne pourraient donc pas suivre les dossiers en tant que tel.

Au contraire, selon Mme PRY, ce dispositif permettrait qu'une personne absente pour une période plus longue, à savoir par exemple un congé maternité ou maladie, soit remplacée de manière à ce que le suivi des dossiers puisse être fait sans trop de lacunes. Il serait donc intéressant de réfléchir à cette possibilité, sachant par ailleurs que les suppléant·es seraient des viennent-ensuite.

A la question de Mme RION SANTORU de savoir comment procéder si la liste ne possède pas de viennent-ensuite, M. LE MAIRE répond que le projet de loi ne prévoit pas cette éventualité et répète en outre que les suppléants ne peuvent siéger qu'en remplacement d'un absent et qu'ils sont donc exclus de la suite des discussions quand celui-ci revient. Par ailleurs, M. LE MAIRE n'a pas le souvenir que le Conseil municipal puiplingeois ait déjà connu des absences de longue durée.

M. LUISONI pense que l'aspect principal n'est pas forcément la question de la participation ou de l'implication en remplacement d'une personne. Le Conseil municipal fonctionne de façon plutôt harmonieuse et les votes qui font l'objet d'une tension ou d'une difficulté lorsqu'une personne n'est pas représentée sont rares. Cependant, disposer d'un suppléant qui puisse voter à la place d'une personne absente dans le cadre d'un Conseil municipal dans lequel la majorité pourrait basculer faute d'une voix paraît important car cela permettrait de conserver les mêmes équilibres que ceux formés au travers des élections. Bien que ce dispositif ne serait utilisé que sporadiquement et que les personnes suppléantes ne seraient pas autant impliquées qu'au Grand Conseil, M. LUISONI pense personnellement qu'il s'agit d'une possibilité intéressante.

M. GRAND précise par exemple qu'une liste de 4 sièges représente environ 15% de l'électorat et nécessite de trouver une quinzaine de signatures pour les viennent-

ensuite. Il imagine que la procédure serait la même pour trouver des suppléants si la liste n'avait pas de viennent-ensuite. Par ailleurs, M. GRAND rappelle qu'il est déjà possible pour les Conseillères et Conseillers municipaux de se faire remplacer en cas d'absence dans les commissions.

La parole n'étant plus demandée, Mme LA PRESIDENTE procède au vote.

- Par 4 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal exprime son opposition au projet de loi 12584 et à l'introduction de membres suppléants dans les Conseil municipaux.

4. Communications du Maire

M. LE MAIRE informe :

- **Travaux de renaturation du Foron**

La deuxième étape de renaturation du Foron a démarré le 8 février dernier :

- Les travaux débutent au niveau du chemin des Fleurs et s'étendront jusqu'au pont de Cornière avant de continuer jusqu'en amont de la frontière française. La suite du chantier est réalisée par le même consortium que celui qui avait œuvré lors de la première phase en aval, à savoir les entreprises Induni, Scrasa, Famy, Sitel, ERM et Millet. Le service concerné de l'Office cantonal de l'eau est très confiant sur la qualité des travaux entrepris sur le Foron car la première phase a été une bonne expérience.
- La reprise du chantier, des abatages et des défrichements a lieu des deux côtés de la frontière mais surtout du côté français. Les travaux d'installation ont été effectués dans le courant du mois de mars avec la construction de chemins provisoires d'accès et le traitement des terres superficielles qui sont pour certaines peuplées d'espèces invasives. Le chantier de génie civil sera quant à lui réalisé en deux phases, en amont du pont de Cornière entre avril et juillet puis en aval entre juillet et novembre. Les travaux de plantation auront lieu à partir du 15 octobre 2021 de manière à ce que le chantier soit entièrement terminé d'ici Noël. L'entretien des plantations sera effectué jusqu'en 2024 par les services de l'Etat et les entreprises.
- Le dossier reviendra en Conseil municipal car des remembrements parcellaires devront être adoptés en lien avec ces travaux concernant deux parcelles qui appartiennent à la commune et bordent le Foron.

- **Fonctionnement de la mairie depuis le début de la pandémie**

Depuis le début de la pandémie, l'administration a tout mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement et le service aux habitants tout en protégeant l'ensemble du personnel communal.

Depuis le mois de mars 2020, la réception de la mairie est restée ouverte au public en tout temps et dans le respect des mesures qui ont évolué au fur et à mesure (limitations de l'accès au guichet, distanciations, port du masque, désinfection des mains, etcétera). Par ailleurs, le télétravail a été privilégié pour toutes les personnes dont les tâches peuvent être effectuées à distance. Cela a nécessité l'achat de licences permettant une connexion informatique depuis le domicile privé de chacun. A ce jour, encore 4 membres du personnel font du télétravail à temps partiel. Cette organisation a permis d'attribuer un bureau individuel à chaque personne présente en mairie. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur a pu exprimer son ressenti lorsque le télétravail devenait difficile à assumer sur le plan privé ou professionnel. Une solution a été proposée et trouvée dans tous les cas avec les collaboratrices et collaborateurs. Une table a été déplacée à la cafétéria pour les jours où plus de 5 personnes sont présentes en même temps, afin de créer, pour la pause de 9h, deux lieux proches mais suffisamment distants permettant de limiter au maximum les risques de transmission. Le personnel communal a l'obligation de porter le masque lors de tous ses déplacements au sein de la mairie. Le collaborateur chargé de l'entretien a tout mis en œuvre depuis le début de la pandémie pour permettre à toutes et à tous de travailler dans un environnement sain et sécurisé. S'agissant des services extérieurs, lors de la première vague, certaines tâches essentielles comme la levée des poubelles ont été assumées et d'autres, moins essentielles, reportées. Cela a permis de dégager du temps pour les livraisons de courses réalisées en lien avec le plan de solidarité communal, et les livraisons de fleurs effectuées dans les différents immeubles. La commune a également fourni du gel hydroalcoolique aux commerçants durant la période de pénurie où il était très difficile d'en trouver. Pimplinge peut se féliciter d'avoir pu offrir des manifestations à sa population malgré la pandémie. Ainsi, les Promotions ont été organisées à l'école, en interne ; la Fête du 1^{er} Août, durant laquelle l'exécutif s'est chargé de faire la livraison, a eu lieu dans les quartiers ; des livraisons de soupe ont également été organisées à l'occasion de la fête de l'Escalade et 234 repas ont été offerts aux aîné-es à Noël, grâce à un fonctionnement assumé par toutes et tous au niveau de la mairie. M. LE MAIRE remercie finalement l'ensemble du personnel communal dont le dévouement et le sérieux ont permis de mettre en place ces différents événements dans le respect des normes.

Achats de panneaux mobiles

Pour faire suite à la discussion concernant l'achat de panneaux mobiles, la commune a fait l'acquisition de deux trépieds dont l'un est pour le moment utilisé pour relayer des mesures Covid. L'objectif est de les sortir le plus souvent possible.

- **Bancs de la place rose**

Le banc provisoire installé en guise de test sur une cheminée de la place a été réparé, dans l'attente d'une détermination sur l'avenir de cette place. Ce sujet sera certainement discuté en commission.

- **PLQ des Brolliets**

M. LE MAIRE annonce que le PLQ des Brolliets a rencontré une complication inattendue et rappelle l'historique de ce dossier.

- En 2017, la commune a déposé une demande de modification de zone suite à la sollicitation des services de l'Etat qui avaient repéré ce périmètre comme devant être urbanisé. Le responsable du service du paysage et des forêts avait à cette occasion visité le site avec le mandataire de la commune et identifié trois arbres remarquables à conserver, le reste de la parcelle pouvant être bâti.
- La modification de zone a finalement été refusée en 2017 car l'Etat avait entre-temps modifié sa pratique et décidé de ne plus entrer en matière sur un déclassement de zone agricole sans qu'un PLQ, permettant de visualiser le devenir du périmètre, soit simultanément validé. Le Conseil municipal a dans ce cadre voté plusieurs crédits et un mandat d'étude a été confié à un urbaniste, en lien avec les propriétaires et les représentants des autres parcelles composant ce périmètre, pour réaliser le PLQ.
- En 2020, la demande de modification de zone et le PLQ ont été déposés et défendus devant les services et commissions étatiques. Or, au mois de décembre dernier, la commune a appris par hasard que le service du paysage et des forêts avait lancé une démarche de constatation de nature forestière sur une partie du périmètre.
- Après plusieurs demandes, la commune a enfin pu obtenir le déplacement sur le site des représentants des différents services de l'Etat en charge de ce dossier qui ont confirmé que l'avis donné en 2017 de maintenir 3 arbres remarquables ne serait pas suivi et qu'une zone d'environ 2'000 m² ferait prochainement l'objet d'une enquête publique de constatation de nature forestière. Il s'agit plus précisément du périmètre situé en bordure de la route de Jussy, au niveau duquel des sapins ont été plantés dans le cadre d'une pépinière et seront coupés d'ici la fin de l'année 2021.
- Il existe une possibilité de recourir mais il serait nécessaire de réfléchir à l'opportunité de maintenir un projet réduit sur ce périmètre. Ce sujet a déjà été discuté en commission et le sera à nouveau, car il s'agit de réfléchir à la manière dont la commune souhaite aller de l'avant. Par ailleurs, M. LE MAIRE rappelle que la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement a signé des promesses d'achat pour différentes parcelles dans ce périmètre. Le

propriétaire de la parcelle concernée par la constatation de nature forestière devrait quant à lui probablement faire recours contre cette décision.

- **5G – Station de communication du chemin de la Brenaz**

La commune a interpellé le département du territoire concernant le respect des normes de la station de communication située au chemin de la Brenaz 14. L'opérateur de réseau qui possède le mât à Puplinge a annoncé à l'Office fédéral de la communication (OFCOM) la mise en place du service 5G à cet emplacement et ceci sans avertir ou demander le consentement de la commune. Celle-ci a donc pris contact avec le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) dont le courrier de réponse est lu par M. LE MAIRE :

« La station de téléphonie mobile a été validée par le SABRA. La dernière autorisation de construire DD 108'819 préavisée par le SABRA date du 22 mars 2016, l'autorisation pour la construction du site ayant été déposée en mars 2008. Il a été demandé des mesurages in situ par le SABRA lors du préavis émis pour la DD 108'819. Ces mesures ont été réalisées le 22 novembre 2017 et ont montré que l'installation était conforme et que les valeurs limites de l'installation étaient respectées. Le SABRA a analysé le rapport et en a validé le contenu.

L'opérateur diffuse de la 5G depuis le 11 décembre 2019 sur une bande de fréquence de 2'100 MHz préalablement autorisée. Sur cette bande de fréquence préalablement autorisée, sachant que les paramètres de l'antenne ne sont pas modifiés, il est possible pour l'opérateur de diffuser le signal en utilisant de la 5G.

Dans ce cas de figure, il n'y a aucune augmentation du rayonnement non ionisant. Le cadre légal et les processus de contrôle sont parfaitement appliqués. Le rayonnement non ionisant dans les locaux sensibles n'a ainsi pas changé de par l'usage de la 5G puisque la puissance d'émission, la fréquence d'émission et l'emplacement de l'antenne n'ont pas été modifiés. Une modification mineure a été validée par le SABRA le 1^{er} février 2021, celle-ci n'est aujourd'hui pas active. Une information sur les processus en vigueur aujourd'hui sur le canton a été ajoutée en complément.

En matière de protection contre le rayonnement non ionisant, les autorités cantonales ont pour mission de s'assurer que tout l'équipement installé par les opérateurs respecte le cadre légal prévu par la confédération qui a dicté une ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).

Le principe de précaution est un point clé du dispositif appliqué en Suisse à l'égard du rayonnement non ionisant. Ainsi les normes préconisées par l'ORNI sont

particulièrement sévères, plus que dans d'autres pays européens, afin de garantir, au regard des connaissances actuelles, des taux d'exposition non significatifs pour la santé.

Depuis avril 2019, le département du territoire a décidé de suspendre provisoirement la délivrance de toutes les autorisations de construire en lien avec le développement du réseau de téléphonie mobile. Cette suspension provisoire des autorisations a pour but de figer le rayonnement non ionisant autorisé dans l'environnement tel qu'il existe à cette date et répond en cela aux préoccupations exprimées.

Le Conseil d'Etat genevois a confirmé cette position le 16 octobre 2019 en réponse à la motion 2538 du Grand Conseil. Le canton de Genève a donc rapidement adopté une position claire permettant le statu quo en termes d'exposition aux rayonnements non ionisants.

Initialement, les autorisations de construire concernées par la suspension sont celles déposées par les opérateurs de téléphonie mobile et concernent les nouveaux sites ou les modifications importantes des sites existants. Conformément aux recommandations fédérales en cas de modification mineure sur un site, il n'y a pas d'obligation pour les opérateurs de déposer une demande d'autorisation de construire. Ces modifications mineures ont ainsi permis aux opérateurs d'afficher plusieurs antennes fonctionnant en 5G sur Genève.

Le 27 février 2020, le Grand Conseil a voté un projet de loi qui demande que les modifications mineures requises par les opérateurs fassent également l'objet d'une autorisation de construire dans le canton de Genève. La modification de la loi a fait l'objet d'un recours avec effet suspensif.

Dès lors, sous réserve des décisions de justice sur les recours, les opérateurs devront déposer une demande d'autorisation de construire pour toutes les modifications mineures faites depuis cette date.

Nous vous assurons que le SABRA applique scrupuleusement les demandes du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Ainsi nous validons les modifications mineures sur le dossier des opérateurs, en vérifiant qu'aucune augmentation du champ électromagnétique dans les locaux sensibles n'est prévisible, toutes les demandes d'autorisation de construire en lien avec la téléphonie mobile étant suspendues par le département quelle que soit la technologie employée.

La confédération vient de publier l'aide à l'exécution concernant les antennes. Toutefois, le moratoire sur le canton de Genève est aujourd'hui maintenu dans

l'attente de la mise en place du nouveau système d'assurance qualité par les opérateurs qui permettra la stricte vérification des paramètres d'émission des antennes adaptatives. »

- **Vote de l'ACG concernant le maintien des cartes journalières CFF**

L'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises a voté à l'unanimité pour intervenir auprès de la confédération et des CFF dans le but d'exiger le maintien des cartes journalières car les CFF ont annoncé vouloir supprimer ces dernières en argumentant sur le coût administratif qu'engendre leur vente et en proposant une solution alternative soi-disant intéressante. Selon M. LE MAIRE, il s'agit d'un service à la population permettant de rendre les transports publics attractifs et simples d'utilisation pour les usagers, alors que les offres dégriffées n'existent quant à elles que sur des trains bien précis et donc sans aucune flexibilité. La commune espère que d'autres démarches similaires seront faites dans d'autres cantons et que ce service pourra être maintenu.

M. GRAND, Adjoint, informe :

- **Bons solidaires**

Le 9 décembre dernier, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 50'000.- pour 2'498 bons à distribuer à l'ensemble de la population et aux enfants. Ces bons, qui sont valables jusqu'en août 2021, ont été envoyés le 7 janvier 2021 aux Puplingeaises et Puplingeais et à ce jour, la mairie en a récupéré 598, soit 23,93%. Cette action vise à soutenir les commerces, les services et les restaurants qui ont dû fermer ou respecter les restrictions des autorités fédérales ou cantonales. S'agissant de la répartition, la mairie a pour le moment récupéré 196 bons adultes et 532 bons enfants, dont 289 utilisés pour les restaurants et tea-room, 86 pour la pharmacie, 85 pour les maraichers et fermes, 70 pour la coiffure et ongles, 59 pour le fleuriste et 9 pour des massages bien-être. M. GRAND souligne donc que ce dispositif fonctionne et qu'il s'agit, selon l'exécutif, de continuer jusqu'en août, voire de refaire une proposition similaire au Conseil municipal pour maintenir cette action par la suite.

- **Pétition reçue le 8 décembre 2020**

M. GRAND annonce que l'exécutif a reçu une pétition signée par 63 enfants âgés de 5 à 12 ans et qu'il a rencontré une délégation accompagnée par Mme Fabienne VERMEULEN et composée de 4 enfants dont 1 fille. Parmi les revendications, est ressorti le souhait d'avoir accès à des éléments de skateboard pour les plus jeunes, les débutants et notamment les filles qui font de la trottinette. Cette pétition reflète une partie de la demande émanant des enfants mais la volonté d'avoir un skatepark sur la commune est également partagée par les jeunes du cycle. Il n'est actuellement pas possible de construire un skatepark en dur, sachant que seuls des terrains agricoles sont à disposition et que la commune a déjà reçu un refus suite au dépôt d'une demande d'autorisation. L'idée est donc de répondre à cette demande en mettant en place un dispositif mobile à partir des modules que la commune a déjà à disposition et en achetant de nouveaux. L'objectif est également de mobiliser les jeunes sur cette question, pour organiser par exemple des trajets dans les skateparks environnants. La première étape de ce projet, qui vise à se développer autant que possible par la suite, est d'organiser un événement de lancement début juin afin notamment de rencontrer des personnes motivées.

M. NUSSBAUM, Adjoint, informe :

- **Finances communales 2020**

Les premières tendances concernant les comptes 2020 commencent à se dégager. Comme il était possible de s'y attendre, les charges en lien avec les manifestations sont en baisse en raison de l'annulation de nombreux rendez-vous avec la population. Comme identifié en fin d'année 2020, certains investissements inscrits au budget n'ont pas été réalisés. Les amortissements qui devaient en découler laissent apparaître une somme importante disponible dans les charges.

Certaines charges, dont le Conseil municipal a pour la plupart connaissance sachant qu'elles font l'objet de demandes de crédits supplémentaires, sont en augmentation. Quelques dépassements de charges apparaissent en lien avec la diminution de la valeur des actions BCGE, l'augmentation de la part de la commune versée à la compensation des communes frontalières françaises et par les mécanismes d'ajustement des provisions sur l'estimation des recettes fiscales ainsi que sur le reliquat d'impôts.

La grande inconnue concernait les rentrées fiscales. Les chiffres que l'Administration Fiscale Cantonale a transmis laissent apparaître une baisse estimée des recettes fiscales 2020, mais d'une ampleur inférieure aux chiffres annoncés à l'automne. Cette baisse est largement compensée par des correctifs d'évaluation fiscale sur les

5 dernières années. Ces correctifs sont rassurants, car ils tendent vers un lissage, année après année, des recettes fiscales des personnes physiques. L'un dans l'autre, la commune devrait présenter un résultat fiscal supérieur à celui budgété de près de CHF 500'000.- pour l'année 2020.

Ce résultat, cumulé aux économies réalisées dans les charges, permettra d'activer la délibération que le Conseil municipal a votée cet automne et ainsi diminuer le poids des amortissements sur les années à venir.

5. Communications des Président·es de commissions

- *Commission Aménagement – Mobilité – Travaux*

M. LUISONI indique que la commission s'est réunie le 22 mars avec deux points à l'ordre du jour. Le premier concernant le PDCOM avait déjà été évoqué durant la commission élargie du 24 février dernier et, faisant l'objet d'un vote au point 9 de la présente séance, il sera détaillé par la suite. Le procès-verbal de cette commission élargie a été validé à l'unanimité des membres présents lors de la commission Aménagement – Mobilité – Travaux du 22 mars dernier. Il est alors demandé aux autres membres du Conseil municipal de donner leur voix par écrit ou d'annoncer leur opposition afin de déterminer si ce procès-verbal doit être modifié avant sa validation. Si personne n'émet d'opposition, le procès-verbal sera considéré comme validé par l'entier de la commission élargie. Le deuxième point abordé lors de la séance du 22 mars a été évoqué par M. LE MAIRE dans ses communications et concerne la modification de zone et le PLQ des Brolliets. Une présentation de la situation a été faite en détaillant la question de la reconnaissance d'une forêt sur la parcelle qui diminue le potentiel de construction. Celle-ci nécessite donc de modifier l'ébauche du PLQ qui prévoyait des îlots de manière à conserver les 3 arbres remarquables, comme demandé au départ. Selon la commission, la diminution de superficie qui entraînerait une diminution du nombre de logements potentiels n'est pas rédhibitoire pour aller de l'avant. La commune, qui devait posséder environ 55% du périmètre, va désormais se retrouver légèrement minoritaire par rapport au propriétaire des autres parcelles mais n'a pas un engagement prioritaire à construire un maximum. Par ailleurs, bien qu'il ne s'agisse pas d'une forêt, cette barrière face à la route de Jussy peut être bénéfique aux habitants et permettrait de créer un véritable espace boisé sur la superficie qui a été cadastrée comme tel.

Mme la PRESIDENTE relève donc que les membres du Conseil municipal qui ont participé à la commission élargie du 24 février dernier peuvent transmettre leurs remarques par rapport au procès-verbal.

- *Commission Finances – Patrimoine – Economie locale*

M. HUNZIKER n'a pas de commentaire.

- *Commission Environnement – Agriculture – Energie – Durabilité*

M. ZWAHLEN indique qu'il s'exprimera aux points 10 et 11 du présent ordre du jour.

- *Commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports*

La Présidente de la commission étant absente, et sa Vice-Présidente n'ayant pas encore été remplacée, Mme LA PRESIDENTE propose à l'un ou l'une des membres de s'exprimer.

M. GRAND annonce qu'au-delà du projet de skatepark mobile, la commission travaille, sur décision de l'exécutif, sur un projet d'animations d'été à la Moutonnerie. Des animations libres seront organisées du 9 au 27 août et un centre aéré pour les 4-11 ans est également prévu du 16 au 27 août. Par ailleurs, la commission travaille toujours dans l'optique initiale de créer un planning annuel de manifestations en lien avec l'association qui regroupe les anciennes personnes du comité animation.

Mme PRY ajoute que dans le cadre du calendrier des manifestations, différents ateliers, tels que par exemple des ateliers sur la préparation de semis, auront lieu durant toute l'année.

- *Commission Solidarité internationale*

M. FILLET informe que la commission s'est réunie le 26 janvier dernier pour optimiser son fonctionnement. Elle a notamment décidé les points suivants :

- 10% du montant alloué à la commission sera consacré à l'aide d'urgence
- La date de dépôt des demandes des associations est fixée au plus tard au 31 mars de cette année. En fonction du nombre de dossiers reçus, une nouvelle date pourra éventuellement être fixée en septembre prochain.
- Certains projets seront suivis sur plusieurs années.
- Un courrier sera envoyé aux associations pour lesquels une subvention n'a pas été accordée.

En outre, la commission s'est réunie le mercredi 17 mars pour une séance informelle avec le personnel de la mairie. Des échanges chaleureux et constructifs ont eu lieu avec Mme Fanny RODRIGUEZ, de telle manière à ce que chacun sache quel travail est entrepris de part et d'autre. La prochaine séance de la commission est fixée au mardi 13 avril à 19h. M. FILLET invite les nouveaux membres de la commission à en prendre note et souligne que celle-ci se réjouit d'accueillir de nouvelles personnalités. Les membres de la commission ainsi que son président sont à leur disposition pour toute question éventuelle.

6. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Mme LA PRESIDENTE indique qu'aucune décision ne doit être annoncée ce soir.

M. LE MAIRE informe que le prochain objet qui sera traité est une subvention à la commune de Thônex pour la réfection de la salle des fêtes.

7. Elections : un-e membre au bureau du Conseil, un-e membre à la vice-présidence de la commission « Cohésion Sociale - Solidarité - Culture – Sports », un-e membre à la vice-présidence de la commission « Solidarité Internationale »

Mme LA PRESIDENTE relève que les deux anciennes Conseillères municipales occupaient des postes soumis à élection, qu'il s'agit à présent de repourvoir. Les postes concernés sont celui de Vice-Secrétaire du bureau du Conseil municipal, celui de Vice-Président-e de la commission « Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports » et celui de Vice-Président-e de la commission « Solidarité internationale ».

Vice-Secrétaire du bureau du Conseil

M. HUNZIKER annonce que le Groupement des Intérêts communaux propose M. Didier NICOLE qui a déjà fonctionné à ce poste.

Il n'y a pas d'autre candidature.

- M. Didier NICOLE est élu Vice-Secrétaire du bureau du Conseil municipal, par acclamation.

Vice-Présidence de la commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports

Mme RION SANTORU indique que le Groupement des Intérêts Communaux propose M. Thomas HUNZIKER qui fera magnifiquement bien l'affaire.

Il n'y a pas d'autre candidature.

- M. Thomas HUNZIKER est élu Vice-Président de la commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports, par acclamation.

M. HUNZIKER fait remarquer qu'il faut également remplacer Mme JAEGER

MATRINGE en tant que membre de la commission. S'agissant des rocadés à l'intérieur des commissions, qui ne doivent faire l'objet ni d'une annonce en séance, ni d'un vote, M. ARTER précise qu'un membre de chaque groupe devra se diriger vers lui à la fin du Conseil municipal.

Vice-Présidence de la commission Solidarité internationale

Mme WISARD mentionne que Puplinge Bouge propose Mme Raquel PRY qui siège au sein de cette commission depuis le début de la législature et a su être une force de proposition et de travail, ce qui en fera une excellente Vice-Présidente.

Il n'y a pas d'autre candidature.

- Mme Raquel PRY est élue Vice-Présidente de la commission Solidarité internationale, par acclamation.

Mme LA PRESIDENTE clôt ce point en rappelant qu'un représentant de chaque groupe devra passer vers M. ARTER à la fin de la séance pour lui indiquer les modifications engendrées dans chaque commission par ces nominations.

Modifications de membres dans les commissions suite à la prestation de serment de Messieurs Fabien Fogal et Didier Nicole et élections au bureau du Conseil, à la vice-présidence de la commission Cohésion sociale-Solidarité-Culture-Sports ainsi qu'à la vice-présidence de la commission Solidarité Internationale suite à la démission de Mesdames Rebecca Selitrenny Flores Salinas et Clémentine Jaeger Matringe

Le Conseil municipal de la commune de Puplinge a modifié, comme suit, le bureau du Conseil et ses commissions pour la législature 2020/2025 :

Bureau du Conseil

Vice-Secrétaire : M. Didier Nicole

Aménagement-Mobilité –Travaux

Membre : M. Fabien Fogal remplace M. Valentin Ackermann

Cohésion sociale – Solidarité – Culture - Sports

Vice-Président : M. Thomas Hunziker

Membre : MM. Valentin Ackermann et M. Christian Brülhart

Environnement – Agriculture – Energie – Durabilité – Sécurité

Membre : M. Didier Nicole remplace M. Christian Brülhart

Finances – Patrimoine – Economie locale

Membre : M. Fabien Fogal remplace Mme Fabienne Vermeulen

Solidarité Internationale

Vice-Présidente : Mme Raquel Pry

Membre : Mme Fabienne Vermeulen et M. Didier Nicole

Avant de passer au point suivant, Mme LA PRESIDENTE demande aux personnes qui se trouvent à proximité des fenêtres de les ouvrir pour aérer la salle.

8. Rue de Graman – Réalisation de bornes escamotables pour mise en œuvre de la limitation du trafic de transit – Vote d’une délibération

Mme LA PRESIDENTE informe que cet aménagement fait partie de la mise en œuvre de la variante 7 qui a été reconnue par la commune et l’Etat de Genève pour diminuer le trafic de transit au centre du village.

M. LUISONI, président de la commission Aménagement – Mobilité – Travaux, rappelle qu’une discussion a déjà eu lieu au sein du Conseil municipal à ce sujet. Pour des raisons de sécurité et afin d’assurer le blocage du tronçon qui serait mis à sens unique durant les heures de pointe, il est à présent proposé d’installer 4 bornes au lieu de 2. Par ailleurs, selon l’information transmise en commission, le montant total de la délibération passe de CHF 117’000.- à CHF 120’000.-, mais cela n’est pas mentionné dans le document qui est actuellement placé sur CMNET.

Selon M. ARTER, l’administration a décidé de ne pas modifier la valeur de la délibération sans avoir pu avertir chaque membre du Conseil municipal. Il semblait donc préférable d’annoncer cette modification directement en séance. Selon M. LUISONI il s’agit donc de partir du principe que le montant de CHF 117’000.- sera suffisant et qu’il faudra sinon voter un crédit supplémentaire. M. ARTER relève qu’il est possible d’amender la délibération pour augmenter le montant.

M. LE MAIRE précise que le texte de la délibération, hormis le montant, n’a pas été modifié. De la même manière que cela est déjà prévu pour le passage des bus, il s’agit d’équiper les bornes d’un système de commande complémentaire permettant de laisser passer les camions de livraison afin qu’ils puissent accéder aux commerces dans le sens rue de Frémis – Moutonnerie. L’installation d’un tel système occasionne un surcoût d’un peu plus de CHF 4’000.-. Cependant, il est proposé d’augmenter la délibération de seulement CHF 3’000.- pour la faire arriver à CHF 120’000.-, sachant que le crédit d’investissement demandé prévoit un montant de divers et imprévus. Le détail du coût est mentionné dans la notice explicative.

A la question de M. NICOLE de savoir si ce système sera mis en place uniquement pour les camions de la boucherie et de la Raiffeisen, M. LE MAIRE précise que les autres commerces seraient également concernés. Les camions pourront passer dans le sens rue de Frémis – Moutonnerie, ce qui facilitera leurs trajets sachant qu'ils n'ont souvent pas la possibilité de faire demi-tour. M. LE MAIRE rappelle également qu'il n'y a quasiment pas de travail de génie civil à prévoir car les réservations sont déjà réalisées dans le sol. Le souhait est que ce dispositif soit mis en place pour la fin de l'été sachant qu'il est envisagé de démarrer la période d'essai des mesures de circulation à la fin du mois d'août.

La parole n'étant plus demandée, Mme LA PRESIDENTE donne lecture de la délibération et procède au vote.

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- destiné à la mise en place de quatre bornes télescopiques à la rue de Graman, tronçon rue de Frémis-Route de Presinge

- Vu les résultats de l'étude « mesures de circulation sur la commune de Puplinge » menée en 2017 et la mise en œuvre échelonnée de sa variante 7,
- vu la nécessité de fermer ce tronçon au trafic de transit des transports individuels motorisés aux heures de pointe en le reportant sur l'itinéraire de la route cantonale (Presinge-Graman-Brolliets) vers le giratoire de la route de Jussy au Nord du village,
- vu la nécessité de conserver le passage des bus TPG,
- vu la volonté communale d'améliorer la qualité de vie et la sécurité au centre du village et de valoriser la mobilité douce,
- vu le devis général du 1^{er} décembre 2020 établi par le bureau CERA,
- vu le rapport de la commission Aménagement – Travaux - Mobilité du 7 décembre 2020.
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

LE CONSEIL,

D E C I D E

Par 13 oui, 0 non et 2 abstentions,

1. de réaliser la mise en place de quatre bornes télescopiques à la rue de Graman, tronçon rue de Frémis-route de Presinge,
2. d'ouvrir, au Maire, un crédit de CHF 120'000.-, destiné au financement de cette opération,
3. de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021,

5. d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 120'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

9. Plan directeur communal –Crédit d'investissement complémentaire – Vote d'une délibération

Mme LA PRESIDENTE mentionne que ce dossier, qui est suivi par la commission Aménagement – Mobilité – Travaux, arrive dans sa phase finale et devrait bientôt pouvoir être présenté à la population puis voté par le Conseil municipal. Avant cela, il s'agit de se prononcer sur un crédit d'investissement complémentaire permettant de financer la consultation de la population et de couvrir le solde des honoraires du mandataire.

M. LUISONI, président de la commission Aménagement – Mobilité – Travaux, rappelle que ce point avait déjà été évoqué durant la commission élargie du 24 février dernier. Le mandataire Acau a annoncé qu'il avait effectué un nombre d'heures conséquent sans prévenir la commune que le crédit disponible était déjà consommé. Une négociation a alors eu lieu avec l'exécutif qui a proposé que la commune couvre la moitié des heures supplémentaires réalisées à ce jour et non leur totalité, ce qui correspond à un honoraire complémentaire de CHF 20'800.-. Par ailleurs, le crédit demandé vise à financer le travail qui doit être fait pour prendre en compte les demandes de compléments des services de l'Etat auxquelles la commune a accepté de répondre bien que celles-ci dépassent les exigences des termes de référence initiaux. Enfin, le crédit comprend les honoraires de présentation publique ainsi que la création d'un film et la gestion technique en visioconférence. D'une part, il s'agit de prendre en compte le contexte du Covid dans le cadre de l'information qui doit être donnée à la population avant le vote définitif du PDCom par le Conseil municipal et le Conseil d'Etat. D'autre part, le film pourra servir durant la séance de présentation publique mais constituera également un outil pérenne, utile par exemple pour les personnes qui ne pourront être présentes à cette occasion ou pour les personnes arrivant à Pimplinge. La commune a reçu deux offres concernant la réalisation de ce film, qui serait composé d'animations 3D et d'images réelles et résumerait en 7 à 8 minutes les points forts du PDCom, mais le choix n'a pas encore été opéré. La négociation avec le mandataire n'a abouti qu'aujourd'hui car celui-ci a cherché à obtenir cette compensation d'heures non pas sur le PDCom mais sur le travail effectué dans le cadre du PLQ des Brolliets. Or, au vu de la situation de ce dernier, il est clair que la commune ne va pas entrer en matière sachant qu'elle pourrait décider de stopper le processus. Le mandataire a finalement accepté la proposition concernant la prise en charge à 50% des heures supplémentaires effectuées à ce jour sur le PDCom.

M. LE MAIRE confirme que le mandataire a effectivement accepté de diviser par deux sa note d'honoraire pour les heures supplémentaires effectuées et s'engage à terminer le processus, à savoir que la commune doit maintenant terminer cette mise à jour du PDCom qui a débuté en 2017.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, Mme LA PRESIDENTE donne lecture de la délibération et procède au vote.

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 90'000.- pour couvrir les dépassements d'honoraires de mandataires, pour l'établissement des compléments demandés par les services de l'Etat dans la mise à jour du PDCom 2009 et pour la création d'un support visuel pour sa présentation publique

- Vu le crédit d'étude de CHF 150'000.- voté par le Conseil municipal le 27 septembre 2017 et le crédit d'étude complémentaire de CHF 29'500.- voté par le Conseil municipal le 26 septembre 2018,
- vu le dépassement d'heures effectuées à ce jour sur le contrat du bureau d'urbanisme et annoncé en décembre 2020,
- vu les préavis des services de l'Etat d'octobre 2020, suite à la circulation technique de l'avant-projet de mise à jour du plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons, et les exigences de compléments et de modifications en découlant,
- vu l'utilité d'avoir un support visuel permettant de communiquer en tout temps à la population et aux élus en présentant les grandes lignes directrices du plan directeur communal et du plan directeur des chemins pour piétons,
- vu l'utilité de ce support également pour la présentation publique exigée par l'Etat,
- vu la nécessité probable d'effectuer la présentation publique en visio-conférence et les frais en découlant, si elle ne pouvait avoir lieu en présentiel en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID 19,
- vu les offres reçues,
- vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 22 mars 2021,
- vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 90'000.- pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 septembre 2017.

10. Assainissement – Réfection du collecteur EP du chemin de Chamoliet – Vote d'une délibération

Mme LA PRESIDENTE annonce qu'en lien avec les travaux de génie civil de la route de Mon-Idee, il est important que la commune réalise les travaux de remise en état du collecteur d'eaux pluviales du chemin du Chamoliet. Il est proposé ce soir au Conseil municipal d'ouvrir un crédit d'investissement pour assainir cet ouvrage. Mme LA PRESIDENTE cède la parole à M. ZWAHLEN, président de la commission Environnement – Agriculture – Energie – Durabilité – Sécurité qui a préavisé cette délibération.

M. ZWAHLEN indique qu'il s'agit effectivement d'effectuer une réfection de ce collecteur d'eaux pluviales, avant que le chantier de la route de Mon-Idee ne soit terminé. Ces travaux ne découlent pas d'un souhait de la commission mais d'une obligation.

La discussion est ouverte.

A la question de M. DROZ de savoir pourquoi ce dossier n'a pas été traité par la commission Aménagement – Mobilité – Travaux, M. LE MAIRE répond que les questions d'assainissement et d'évacuation des eaux relèvent de la commission Environnement – Agriculture – Energie – Durabilité – Sécurité tandis que les travaux sur les routes concernent la mobilité. Cette logique peut toutefois être modifiée si le Conseil municipal le souhaite.

La parole n'étant plus demandée, Mme LA PRESIDENTE donne lecture de la délibération et procède au vote.

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'investissement de CHF 132'000.- pour la rénovation du collecteur d'eaux pluviales (EP) du chemin du Chamoliet

Vu l'état de vétusté du collecteur EP privé communal du chemin du Chamoliet ;

vu la nécessité, selon l'exigence de l'Office Cantonal de l'Eau, de rénover le collecteur et de créer un nouveau raccordement au réseau, pour son intégration au réseau d'assainissement secondaire ;

vu l'étude du projet et le devis général établi par le bureau d'ingénieur Perreten & Milleret ;

vu l'exposé des motifs du 2 février 2021 ;

vu les travaux de la commission Environnement-Agriculture-Energie-Durabilité-Sécurité du 4 février 2021;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention,

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 132'000.-, destiné à la rénovation du collecteur EP du chemin du Chamoliet et à la création du nouveau raccordement au réseau de la route de Mon-Idee.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités, dès la première année suivant l'utilisation du bien, estimée à 2021.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.

11. Acquisition d'une tondeuse électrique – vote d'une délibération

Mme LA PRESIDENTE informe qu'il est proposé ce soir d'ouvrir un crédit d'investissement pour acquérir une tondeuse électrique en remplacement de la tondeuse Kubota actuelle. Elle cède la parole à M. ZWAHLEN, président de la commission Environnement – Agriculture – Energie – Durabilité – Sécurité qui a préavisé cette délibération.

M. ZWAHLEN indique que cette nouvelle acquisition vise en effet à remplacer la tondeuse Kubota que la commune a acquise en 2012, à savoir que celle-ci fera l'objet d'une bonne reprise car elle n'est ni très âgée, ni trop utilisée. Cet achat est l'occasion de se doter d'un véhicule électrique qui a par ailleurs été essayé par le service de la voirie et des espaces verts et remplit largement les critères et les attentes.

La discussion est ouverte.

M. HUNZIKER aimerait savoir quels sont les frais envisagés sur ce type de véhicule.

M. ZWAHLEN indique que l'avantage d'une tondeuse électrique est que l'entretien annuel du moteur n'est plus nécessaire. Cependant, les professionnels ont peu de

recul sur ce véhicule pour le moment car il s'agirait du premier modèle de cette taille à Genève. Il s'agit toutefois de la marque Mean Green qui est une marque de qualité.

M. HUNZIKER comprend que cette machine serait utilisée pour les espaces verts et le terrain de football, comme la tondeuse Kubota actuellement.

M. ZWAHLEN précise qu'elle ne servirait que pour les espaces verts.

M. DROZ indique qu'il est personnellement opposé à cette acquisition tout d'abord pour des raisons financières, sachant que la tondeuse actuelle n'est pas en fin de vie et que ce modèle électrique coûte environ CHF 55'000.- alors que certains modèles thermiques sont accessibles pour CHF 25'000.-. Deuxièmement, il s'agit, comme l'a mentionné M. ZWAHLEN, d'un véhicule relativement récent, or les premiers modèles essuient souvent des plaintes par rapport aux défauts de jeunesse. Troisièmement, s'agissant de l'aspect écologique, il n'est pas encore prouvé que le bilan global de l'énergie électrique soit meilleur que celui de l'énergie thermique. En outre, il n'est pas certain que remplacer un objet encore fonctionnel par un objet neuf soit une solution satisfaisante. Pour toutes ces raisons, M. DROZ pense que le Conseil municipal devrait s'abstenir et repousser cette réflexion et cet investissement à un moment ultérieur, lorsque la tondeuse Kubota sera en fin de vie.

Comme cela a été certifié à la commission, M. ZWAHLEN ajoute que la batterie est recyclable à hauteur d'environ 98%. Cependant, il laisse les membres du Conseil municipal se faire leur propre avis sur la production de la batterie en elle-même.

M. CASTELLA note qu'avoir un véhicule électrique permet d'envoyer un signal intéressant, sachant que la commune prône par ailleurs la mobilité douce et coupe la circulation au centre du village. Acquérir un véhicule silencieux est également un plus pour la population.

M. LUISONI abonde dans ce sens. Il répète par ailleurs que le véhicule actuel sera repris et utilisé ailleurs. Selon lui, l'acquisition de cette nouvelle tondeuse est donc un choix intelligent.

M. GRAND exprime que sa première réaction a également été de faire remarquer que la tondeuse actuelle a moins de 10 ans et fonctionne encore. Toutefois il a changé d'avis, sachant notamment que cet engin sera utilisé ailleurs et que la reprise permet une optimisation financière. Par ailleurs, le chef de service a souligné que l'entretien du véhicule actuel coûte environ CHF 5'000.- de plus que le montant qui devrait être déboursé chaque année pour cette nouvelle tondeuse. Au-delà des aspects financiers, des éléments intéressants ont été évoqués, parmi lesquels l'avantage d'avoir un véhicule silencieux. Il est effectivement difficile de savoir si le

bilan global des machines qui ont un label écologique est meilleur mais le rôle de la commune est selon M. GRAND d'aller dans le sens de cet achat.

M. ZWAHLEN relève que la différence de bruit sera perceptible uniquement lorsque la machine se déplacera du lieu de tonte au dépôt mais que celui-ci restera inchangé lorsque les couteaux seront en route. L'argument selon lequel la commune a l'occasion d'acquérir une machine silencieuse est donc peu valable.

M. ACKERMANN indique tout de même qu'une telle machine engendre la même quantité de bruit mais pour un meilleur rendement.

A la question de M. HUNZIKER de savoir si cette acquisition comprend le bac de récupération d'herbe, M. ZWAHLEN pense que le responsable du service des espaces verts a fait le bon choix et M. LE MAIRE souligne que la commune achète un matériel complet.

M. FILLET se questionne quant au résultat du vote de la commission à l'interne. M. ZWAHLEN informe que celui-ci a été favorable et unanime. M. GRAND précise que ce vote a par ailleurs été répété car la commission s'était prononcée une première fois sur le budget.

La parole n'étant plus demandée, Mme LA PRESIDENTE donne lecture de la délibération et procède au vote.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 55'000.- destiné au remplacement de la tondeuse frontale

Vu la nécessité de remplacer la tondeuse frontale Kubota F3680 acquise en 2012 ;
vu les différentes offres reçues incluant la reprise de notre véhicule actuel;
vu les travaux de la commission Environnement-Agriculture-Energie-Durabilité-Sécurité du 7 octobre 2020 et du 4 février 2021;
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL,

D E C I D E

Par 8 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions,

1. d'acquérir une tondeuse électrique ;

2. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 55'000. -- destiné au financement de cette opération ;
3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif ;
4. de comptabiliser la recette liée à la reprise de notre tondeuse frontale actuelle dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif ;
5. de financer le montant net de la dépense par les disponibilités communales ou le recours à l'emprunt ;
6. d'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement de l'an 2021 jusqu'en 2025, soit 5 ans à raison de 20 % par an.

12. Crédit budgétaire 2021 supplémentaire – vote d'une délibération

Mme LA PRESIDENTE informe qu'une collaboratrice de la commune a annoncé en début d'année à l'exécutif la bonne nouvelle d'une future maternité. Un crédit supplémentaire est demandé pour organiser son remplacement.

M. LE MAIRE explique que bien que la commune recevra des indemnités des assurances sociales qui couvriront la quasi-totalité des frais liés au remplacement de cette collaboratrice, l'exécutif est contraint de demander au Conseil municipal de voter un crédit supplémentaire car les indemnités versées par les assurances doivent être enregistrées dans le compte de revenus tandis que le salaire versé à la personne qui assurera le remplacement viendra s'ajouter au compte de charges qui dès lors dépassera le montant inscrit au budget. La somme demandée couvre 15 jours de formation et 6 mois liés à l'absence prévisible de la collaboratrice. Cet élément est en adéquation avec le statut du personnel et ne modifiera pas les comptes de la commune.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, Mme LA PRESIDENTE donne lecture de la délibération et procède au vote.

Délibération relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 67'500.- pour couvrir le dépassement prévisionnel 2021 du compte de charges du personnel (02.30)

Vu le remplacement prévu d'une collaboratrice en lien avec son congé maternité,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

3. d'ouvrir, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 67'500.- destiné à l'engagement d'une personne en remplacement d'une collaboratrice en congé maternité ;
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 02.30 ;
6. de couvrir cette dépense par des recettes provenant de notre couverture d'assurance, des économies escomptées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

13. Projet de résolution intitulé « Pour la création de plans d'ombrage »

Mme LA PRESIDENTE rappelle que le Conseil municipal a décidé en début de séance d'entrer en matière sur ce projet de résolution et propose que le sujet soit débattu ce soir ou renvoyé en commission. Elle cède la parole à Mme WISARD, auteure du projet de résolution.

Mme WISARD donne lecture du projet de résolution :

Puplinge Bouge demande qu'un système d'ombrage soit mis en place sur les espaces de la place rose (place du village) et place gris-rose (espace de jeux pour les enfants), et souhaite que le débat soit ouvert ou que le sujet soit renvoyé en commission.

En effet, suite à un réaménagement de l'espace supérieur de la place gris-rose au printemps 2018, le sol, qui était avant cela recouvert de copeaux, a été remplacé par un revêtement compact et foncé. Le nouveau matériau utilisé, s'il reste très pratique contre les blessures lors de chutes ou pour l'entretien, chauffe malheureusement au cours des étés caniculaires que la commune connaît depuis plusieurs années maintenant. Cet espace est devenu un véritable îlot de chaleur puisqu'il est exempt de pelouse ou d'arbre offrant des coins d'ombre. La partie inférieure de la place dédiée aux très jeunes enfants en revanche est beaucoup plus végétalisée et continue d'être choyée comme le montrent les nouveaux arbustes apparus récemment. Cet espace-ci reste vraiment plus frais et il est dommage que la totalité de la place n'ait pas reçu le même traitement.

Par ailleurs, un petit sondage a été réalisé auprès des personnes qui fréquentent la place gris-rose. Dans ce cadre, plusieurs parents ont relevé qu'il est nécessaire, à cause de la disposition des haies, de se déplacer pour surveiller les enfants les plus grands, or l'exposition à la chaleur rend cela compliqué notamment avec des enfants en bas âge ou des bébés. De même, les personnes accompagnatrices plus âgées, dont certaines souffrent vite de coups de chaleur, ne peuvent rester sur cet espace. Malheureusement, ce lieu est donc quelque peu abandonné durant les heures chaudes de la journée, soit de 11h à 16h en plein été. Puplinge Bouge souhaiterait qu'un plan d'ombrage soit installé dans la partie supérieure afin que les enfants (et les accompagnant-es) puissent profiter de cet espace, sans craindre l'insolation.

Il en va de même pour la place rose qui est très prisée par toutes et tous en été. Cette place heureusement possède d'ores et déjà des endroits frais grâce aux arbres et pelouses qui la composent en grande partie. Toutefois, l'espace central dallé mériterait quelques espaces ombragés, tout comme l'esplanade herbeuse devant les immeubles de la rue de Frémis. Puplinge Bouge avait fait la demande d'un budget supplémentaire de CHF 10'000.- pour l'aménagement de la place rose, ce qui a été accepté. L'objectif était que les habitant-es puissent s'approprier davantage cette place, et la demande aujourd'hui fait partie de la réflexion qui doit être menée pour cet espace de rencontre.

La proposition pourrait être de mettre en place des parasols durant l'été ou de trouver une solution à plus long terme. L'aménagement de cette place peut faire peur à certaines et certains à cause de l'occupation des lieux qui pourrait se prolonger jusqu'au soir. Cependant, il est déjà possible d'observer que les habitant-es aiment s'y retrouver durant la période estivale, c'est pourquoi un abri ne changerait rien à cette volonté de convivialité, d'autant plus que son utilité serait surtout diurne. Enfin, la commune possède déjà des pistes pour mener la réflexion. Lors de la mise au concours du projet de réaménagement de la place rose, plusieurs candidat-es ont développé des solutions d'ombrage, par exemple le couvert de Waechter-Pitier et la proposition de Thibault Gazel. La commune pourrait donc trouver des solutions intéressantes et peu coûteuses pour ces deux espaces.

Mme WISARD remercie les membres du Conseil municipal pour leur attention et espère qu'ils et elles feront bon accueil à cette proposition.

Mme LA PRESIDENTE propose de voter sur le principe d'ouvrir ce soir le débat ou de renvoyer ce sujet en commission.

- Avec seulement 3 voix en faveur de la proposition d'ouvrir le débat ce soir, 11 voix en faveur d'un renvoi en commission et 1 abstention, le Conseil municipal décide de renvoyer la résolution en commission.

A la question de Mme PRY de savoir dans quelle commission serait renvoyée cette résolution, M. LE MAIRE indique que ce choix doit être opéré par le Conseil municipal. Il pense par ailleurs qu'il est très important d'augmenter les espaces ombragés, d'autant plus que les étés sont de plus en plus chauds. D'autres endroits sur le domaine public communal se prêteraient à développer des plantations d'arbres et autres. Quelle que soit la commission, il serait intéressant de débiter par une visite sur place.

Il semble à Mme PRY que lorsque le budget de CHF 10'000.- a été voté, il a été précisé que la commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports souhaitait se charger de ce dossier.

M. GRAND est d'avis que la commission Aménagement – Mobilité – Travaux serait la plus appropriée car il s'agit avant tout d'une question technique de savoir comment ce projet peut être réalisé et à quel coût.

Bien que l'explication faite par Mme WISARD soit déjà relativement approfondie, M. LUISONI pense qu'il faut analyser le besoin avant d'envisager des solutions. Si des aménagements sont envisagés alors ils doivent être réfléchis à la fois au sein de la commission Environnement – Agriculture – Energie – Durabilité – Sécurité et de la commission Aménagement – Mobilité – Travaux. L'analyse du besoin peut être réalisée par une commission ad hoc de type élargie ou peut faire l'objet d'un débat préliminaire au sein du Conseil municipal avant que le point ne soit renvoyé en commission.

M. HUNZIKER rejoint l'idée de son préopinant de renvoyer ce sujet en commission élargie car il touche aussi bien l'aménagement que l'environnement et la cohésion sociale. Le débat peut être passionné, et il ne semble pas que le temps à disposition ce soir suffise pour le mener correctement.

M. LE MAIRE souligne qu'il faut tout de même choisir l'une des commissions afin de savoir qui présidera la séance élargie.

Mme PRY propose quant à elle la création d'une commission ad hoc sous la présidence de Mme WISARD. Celle-ci donne son accord.

Par expérience, M. FILLET précise qu'il est important de définir précisément l'objectif de la commission ad hoc afin qu'elle puisse un jour s'éteindre. Selon M. ZWAHLEN, il faudrait définir les zones que cette commission va devoir traiter. Selon M. LE MAIRE, il s'agit de traiter l'ensemble du domaine public communal et de faire une proposition d'ici cet été. Mme LA PRESIDENTE rappelle que les objets sont mentionnés dans le projet de résolution. M. GRAND imagine que M. FILLET fait référence à la commission

ad hoc créée durant la précédente législature, et relève qu'il s'agissait d'un contexte très particulier et que la mission est cette fois très claire.

M. DROZ n'est pas certain que la meilleure solution soit de créer une commission, sachant que le sujet ne paraît pas considérable et qu'il fait l'objet d'un petit budget. Par ailleurs, il conçoit que ce dossier puisse être traité par la commission Environnement – Agriculture – Energie – Durabilité – Sécurité ou la commission Aménagement – Mobilité – Travaux mais ne comprend pas quel serait le lien avec la commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports.

M. GRAND précise que l'idée de la commission ad hoc est justement que le dossier ne soit renvoyé à aucune de ces trois commissions, à savoir que Mme WISARD n'est en aucun cas présidente ou vice-présidente de la commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports.

A la question de Mme RION SANTORU de savoir combien de membres comporterait cette commission ad hoc, Mme LA PRESIDENTE indique que celle-ci serait ouverte à toutes et tous. M. GRAND imagine que le traitement de la résolution ne devrait pas nécessiter plus de 2 ou 3 séances.

La parole n'étant plus demandée, Mme LA PRESIDENTE soumet au vote la proposition de Mme PRY de créer une commission ad hoc présidée par Mme WISARD afin de traiter la résolution.

- Par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal décide de créer une commission ad hoc, présidée par Mme WISARD, afin de traiter la résolution intitulée « Pour la création de plans d'ombrage ».

14. Propositions individuelles et questions

- **Projet de motion « Prise en compte de projets destinés aux jeunes de la commune, dans le cadre de la révision du PDCOM »**

M. DROZ, auteur de la motion, en donne lecture :

Considérant :

- *Qu'il y a peu d'infrastructures dédiées aux jeunes dans la commune.*
- *Qu'il n'y a pas de lieu de rencontre prévu pour eux.*
- *Que le PDCOM est un document reflétant les intentions de la commune pour les 10-15 années à venir.*

- *Que le « Groupement des Intérêts Communaux » et « Pimplinge Bouge » se sont engagés lors de la campagne électorale à : « Etre à l'écoute et impliquer les jeunes dans les activités communales », et « à défendre une vraie politique de la jeunesse ».*
- *Que certains jeunes de la commune ont fait part de leur envie de skatepark via une pétition.*

Le Conseil municipal demande à l'exécutif de la mairie de Pimplinge :

- *D'intégrer dans le PDCom des projets à destination des jeunes.*
- *De solliciter rapidement les commissions « Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports » et « Aménagement – Mobilité – Travaux » afin d'identifier des activités et des lieux potentiels de développement.*
- *De solliciter les jeunes de la commune via un appel à suggestions, pour qu'ils fassent part de leurs envies, ceci afin de compléter les idées des commissions citées précédemment.*

M. DROZ précise que ces sujets lui importent, notamment car ses enfants sont concernés. Il souhaiterait que le Conseil municipal se positionne une fois pour toutes en décidant ou non d'intégrer cet élément au PDCom.

Mme LA PRESIDENTE passe la parole à l'exécutif.

M. LE MAIRE souligne que l'exécutif est sensible aux besoins des jeunes et qu'il serait effectivement important que le sujet soit discuté en commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports. S'agissant du PDCom, la commune a plusieurs contraintes et ne peut opérer des modifications sur le document, à moins de recommencer toute une partie de la procédure, car celui-ci a déjà circulé dans les services de l'Etat. Cependant, la commission Aménagement – Mobilité – Travaux pourrait réfléchir à la possibilité d'apporter des précisions dans le texte de certaines fiches du PDCom afin de localiser des intentions et des volontés. Parmi les opportunités existantes, M. LE MAIRE cite l'exemple de la parcelle Dal Busco qui pourrait accueillir des activités de loisirs dont certaines seraient destinées aux jeunes.

M. GRAND remercie M. DROZ pour son intervention qui a tout à fait sa place au Conseil municipal et rappelle que celui-ci avait, durant la précédente législature, voté à l'unanimité « pour une vraie politique de la jeunesse ». Suite à cela, aucun projet particulier n'avait été réalisé mais la commune avait reçu des voisins qui craignaient qu'un projet soit mis en place en lien avec les anciens locaux. Cette situation est symbolique de la difficulté à aller de l'avant et montre que des forces sont nécessaires. Par ailleurs, M. GRAND souligne que la commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports travaille sur ce sujet, à savoir par exemple qu'un micro-

trottoir a été réalisé avec les TSHM ce qui a permis d'interroger une trentaine de jeunes sur leurs envies et besoins. La commune vient d'ailleurs de recevoir le compte-rendu de ce micro-trottoir qui sera prochainement communiqué. Il ressort effectivement que les jeunes ne possèdent aucun lieu, à l'intérieur comme à l'extérieur, et ont peu d'activités. En outre, il est clair que la situation est encore pire dans le contexte du Covid car ils sont bannis de l'espace public. Ce micro-trottoir a semblé nécessaire, dans la mesure où les appels à projet n'ont pas un grand succès auprès de cette population, le dernier réalisé n'ayant reçu qu'une seule réponse. Cette problématique mérite qu'une réflexion soit mise en place sur un temps long, ce qui n'empêche effectivement pas d'identifier des lieux et des objectifs à moyen terme. M. GRAND propose que la commission travaille sur cette question et revienne avec une feuille de route, à savoir un plan en plusieurs étapes. Les premières seraient en l'occurrence l'évènement de lancement du skatepark mobile et les activités d'été dont un tiers du programme sera destiné aux jeunes. Un réel processus de mobilisation devra être mis en place, et à moins que le Conseil municipal ne soit prêt à voter des crédits pour une maison de quartier et des travailleurs sociaux, ce dont M. GRAND doute, il s'agira de soutenir activement les associations et d'être créatifs. Il faut par ailleurs que ces réflexions tiennent compte de l'aspect budgétaire et de la question des voisins. La proposition d'inscrire cet élément dans le PDCom est intéressante bien qu'elle arrive un peu tard mais que ce point apparaisse ou non dans le document, la commune peut mener des projets concrets dès maintenant pour les jeunes.

M. LUISONI est également d'avis que cette motion est bienvenue et est convaincu qu'il est possible, dans la relecture du PDCom, d'annoncer un certain nombre d'intentions qui se préoccupent des besoins de la jeunesse sur le territoire. Dans l'ensemble, aucun élément du PDCom ne s'oppose à cela. Selon l'évolution du dossier, le PLQ des Brolliets pourrait par exemple prévoir un espace communal à destination des jeunes, tout comme le rachat de la ferme Dal Busco peut ouvrir des opportunités intéressantes qui nécessiteront des discussions plus approfondies. M. LUISONI invite les membres de la commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports à relire plus attentivement le PDCom afin de réfléchir à une manière d'annoncer et de préciser cette intention.

Afin qu'une suite soit donnée, M. LE MAIRE propose d'une part que la commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports se saisisse de cette demande et étudie les projets qui peuvent être mis en place pour les jeunes. D'autre part, la commission Aménagement – Mobilité – Travaux peut lors de sa prochaine séance intégrer autant que possible dans les textes des fiches sectorielles des localisations d'éléments pour les jeunes.

M. LÄDERACH pense qu'il serait intéressant d'organiser une séance conjointe avec les commissions Aménagement – Mobilité – Travaux et Cohésion sociale – Solidarité

– Culture – Sports afin de réfléchir à la manière d’inscrire ces éléments dans le PDCom.

M. DROZ précise que sa proposition est effectivement de prévoir une séance commune sur ce sujet afin de mettre en place un échange constructif.

M. LUISONI accueille cette idée de manière bienveillante. Cependant, l’ensemble du Conseil municipal a théoriquement lu le document en vue de la commission élargie qui a eu lieu sur le PDCom et durant laquelle chaque personne a été invitée à transmettre ses commentaires et ses volontés de modification à Mme DE GIULI, à l’exécutif ou à M. LUISONI lui-même. Les membres de la commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports pourraient donc faire cet exercice et transmettre des retours. M. LUISONI rappelle que le PDCom mentionne des intentions et peut par exemple définir une nouvelle zone qui accueillerait des activités sociales et sportives via un fonctionnement intercommunal. La commune pourrait cependant aboutir à un projet intéressant sans que celui-ci ne soit inscrit dans le PDCom. M. LUISONI n’est donc pas convaincu de la proposition de M. LÄDERACH mais ne s’y oppose pas.

M. NICOLE espère que les mandataires ne demanderont pas une augmentation d’honoraires pour ces modifications.

M. LE MAIRE propose que le texte du PDCom soit modifié sans qu’aucun élément graphique ne soit ajouté. Il n’est pas compliqué de saisir cette occasion, sachant que cela permettra d’avoir cette problématique à l’esprit lorsqu’il s’agira d’avancer dans les dossiers. M. LE MAIRE propose que la motion soit renvoyée en commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports et que l’exécutif transmette à cette dernière des propositions au niveau des différentes fiches qui pourront ainsi être complétées par les commissaires. Il s’agit de profiter de cette occasion pour faire apparaître cette thématique dans les fiches sans pour autant bloquer le processus du PDCom.

La parole n’étant plus demandée, Mme LA PRESIDENTE procède au vote de la proposition de M. LE MAIRE.

- Par 15 voix pour, soit à l’unanimité, le Conseil municipal décide de renvoyer cette motion en commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports, à laquelle l’exécutif transmettra des propositions d’ajout concernant les différentes fiches du PDCom.

- **Sorties à ski**

Mme RION SANTORU relève que certaines communes organisent des sorties à ski et se demande si Puplinge pourrait en faire de même, sachant que cette prestation serait appréciable pour les jeunes, les familles, les personnes seules et les seniors actifs. Selon M. LE MAIRE, ce type de service n'est actuellement pas organisé par la commune, mais celle-ci soutient le Ski Club Meinier qui, en temps ordinaire, organise des sorties. Cette proposition pourrait être envisagée et serait effectivement appréciée par la population. La question est alors de savoir s'il est préférable que la commune organise directement ces sorties ou qu'elle soutienne une association qui serait créée pour l'occasion. Selon les cas, un tel projet peut être traité en intercommunalité. M. LE MAIRE propose que cette proposition soit étudiée en commission, sachant que cela ne représenterait pas un budget trop important pour la commune.

M. GRAND relève également que le Ski Club Meinier, qui est notamment financé par Puplinge, est une association bien ancrée qui attire de nombreuses personnes. Il serait effectivement magnifique qu'une association semblable soit créée à Puplinge. Par ailleurs, un tel projet est intéressant pour se rendre à la montagne mais pourrait l'être également pour organiser par exemple des trajets vers des skateparks alentours ou des sorties autonomes avec des aîné-es qui souhaitent aller en ville ou faire une balade. L'exécutif est en train de travailler sur ce type de dispositif et M. GRAND a récemment rencontré un habitant qui souhaite être chauffeur bénévole.

Mme PRY mentionne que la commune pourrait approfondir la collaboration avec le Ski Club Meinier et communiquer davantage à ce sujet auprès des jeunes ou des seniors actifs de la commune.

Mme RION SANTORU précise que certaines communes, notamment Avusy et Chancy, organisent directement ce type de sorties, sans passer par une association. Il serait donc intéressant de contacter ces dernières afin de savoir quel est leur budget et comment elles fonctionnent.

M. LE MAIRE indique que l'exécutif va se renseigner auprès des communes de la Champagne et qu'il proposera ensuite une discussion en commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports. M. GRAND précise qu'en général, soit des sorties conséquentes sont mises en place avec un encadrement permettant aux enfants de partir seuls, soit seuls les transports sont organisés. Cette deuxième option pourrait être proposée par la commune, tandis que la première engendre des responsabilités importantes et relèverait davantage d'un club.

- **Bornes de recharge électrique**

M. NICOLE aimerait savoir où en est la motion concernant la pose d'une borne de recharge électrique qui a été, il y a quelques années, validée à l'unanimité par le Conseil municipal.

M. LE MAIRE explique que les SIG avaient au départ proposé d'installer gratuitement ce type de borne mais ont changé de politique et ne procèdent plus ainsi. Un accord a depuis été signé avec une société privée qui installe des bornes sans frais à charge de la commune, mais celle-ci attend, pour compléter son offre, une réponse des SIG concernant les raccords électriques. Le processus est donc pour le moment bloqué mais M. LE MAIRE assure que la volonté est d'aller de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, Mme LA PRESIDENTE lève la séance à 22h56.

La Présidente
Carole DI STASI

Le Vice-Président
Vincent LÄDERACH

Le Secrétaire
Patrick ARTER